

## COMMUNE D'UCCLE

CIMETIÈRE COMMUNAL DE VERREWINKEL (avenue de la Chênaie, 125)

CIMETIÈRE COMMUNAL DU DIEWEG (Dieweg, 95)

### DÉSFFECTATIONS

Le Bourgmestre porte à la connaissance des personnes intéressées que les désaffectations suivantes auront lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2026, si les concessions n'ont pas été prolongées avant cette date :

#### Au cimetière de Verrewinkel :

##### **Caveaux privés :**

N°865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 875, 876, 877, 878, 879, 880.

##### **Fosses ordinaires :**

P12/B9/F25, P12/B10/F28 à 35, P12/B11/F1 à 16.

P9/B5/F29 à 30.

P16/B4/F26 à 30, F32.

P16/B5/F1 à 3, F5, F7 à 11, F13 à 15, F17 à 22, F24 à 26, F29 à 32.

P16/B6/F1, F6 à 10, F12, F14 à 15, F17, F19, F21 à 22, F25 à 26, F30 à 32.

P16/B7/F1 à 2, F4 à 6, F8, F11 à 15.

##### **Columbariums FO :**

N°18, 58, 103, 104, 116, 151, 153, 172, 191, 200, 201, 308, 318.

##### **Columbariums 15 ans :**

N°50, 53, 65, 98, 112, 115, 156, 237, 256, 257, 274, 289, A6, A7, A9, A11, A12, A16, C16, M2, Q2, Q3, Q4, Q5, Q6, Q7, Q9, Q10, Q11, Q12, Q13, Q14, Q15, Q16, Q18, Q19, Q20, Q21, R13, R18.

##### **Concessions de 15 ans :**

N°6551, 6554, 6560, 6564, 6566, 6570, 6586, 6601, 6604, 6609, 6611, 6612, 6618, 6623, 6624, 6626, 6639, 6641, 6642, 6648, 7217 à 7221, 7223 à 7224, 7226 à 7227, 7229 à 7235, 7237.

##### **Concessions de 30 ans :**

N°1482 à 1495, 1497 à 1500, 1502 à 1507, 1509 à 1513, 1517 à 1520, 1522 à 1523.

##### **Concessions de 50 ans :**

N°574 à 576, 578.

##### **Concessions de 60 ans :**

N°882 à 896, 898 à 938, 940 à 950.

#### Au cimetière du Dieweg :

##### **Les caveaux privés et concessions suivants :**

N°4138, 4140, 4148, 4156, 4171, 4174, 4192, 4194, 4197, 4199, 4208, 4216.

Les familles ont un délai jusqu'au 31 décembre 2025 soit pour prolonger les concessions, soit pour l'enlèvement des signes de sépulture, pierres sépulcrales ou autres objets qui se trouveraient sur les tombes non prolongées. Elles demanderont à cet effet l'autorisation à l'inspecteur du cimetière.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'administration pourra procéder d'office à leur enlèvement et reprendre possession du terrain.

Des renseignements complémentaires relatifs aux prolongations éventuelles peuvent être obtenus au Centre administratif, rue de Stalle 77 à 1180 Uccle (service des Décès / Inhumations), accessible au public du lundi au vendredi entre 8h00 et 11h30 (sans rendez-vous), le mercredi entre 13h00 et 15h00 (sans rendez-vous) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 13h00 et 15h00 (sur rendez-vous – [www.uccle.be](http://www.uccle.be)), ou en téléphonant au 02/605.10.70.



Le Bourgmestre,

Boris DILLIES